

**Mercredi 28 juin 2017 au siège de la communauté de communes**

*M. Max IVAN, Président de la commission,*

*M. Philippe de BEAUREGARD, vice-président délégué au développement économique*

*M. Daniel SANTANGELO, M. Hugues MILLE, Mme Isabelle DALADIER, Mme Maryvonne HAMMERLI,*

*Mme Mary-Line BARBAUD, membres titulaires,*

*Mme Claire BRESOLIN, membre suppléant*

*M. Julien MERLE, maire de la commune de Sérignan-du-Comtat*

*M. Olivier PROUTEAU, directeur général des services (DGS)*

*Mlle Anne-Laure MERELLA, en charge du développement économique & du tourisme*

*Excusés : M. Vincent FAURE et M. Stéphane VIAL*

### **Question n°1 : Recensement des professionnels du tourisme**

*Le DGS rappelle qu'un courriel a été transmis à l'ensemble des communes pour désigner un référent amené à travailler en collaboration avec les agents de la communauté de communes au recensement des professionnels du tourisme :*

- ✓ *Camaret-sur-Aigues : Mme Corinne PAGANO et M. Jean BRISSET*
- ✓ *Piolenc : M. Daniel SANTANGELO*
- ✓ *Sainte-Cécile-les-Vignes : Mme Claire BRESOLIN*
- ✓ *Sérignan-du-Comtat : Mme Lydie CATALON*
- ✓ *Uchaux : M. Joseph SAURA*
- ✓ *Travaillan : M. Gérard SANJULLIAN*
- ✓ *Viols : Mme Aurélie BRONNE.*

*La commune de Lagarde-Paréol n'a pas donné suite à cette demande.*

*Le DGS annonce le double objectif de ce recensement : il s'agit, d'une part, de posséder la liste des hébergeurs en vue de l'instauration prochaine de la taxe de séjour et, d'autre part, d'éditer un guide des professionnels du tourisme.*

*M. de BEAUREGARD demande si la liste des hébergeurs qui vient d'être effectuée peut servir à établir rapidement un dépliant.*

*Le DGS lui répond par l'affirmative.*

*Mme BRESOLIN demande si le dépliant ne concernera que les hébergeurs ou s'il listera également les autres professionnels du tourisme (restaurants, musées et sites touristiques).*

*M. de BEAUREGARD explique que, pour cette année, seuls les hébergeurs y seront recensés mais qu'il est prévu de créer un livret qui recensera l'ensemble des professionnels du tourisme du territoire.*

*M. MERLE déclare que la plupart des communes ont réalisé ce genre de document et qu'il serait, en effet, appréciable de mettre en commun toutes les données pour créer un guide intercommunal du tourisme.*

*Mme BRESOLIN est d'accord.*

*Les membres de la commission s'engagent à vérifier très rapidement les listings établis par les services intercommunaux en vue de l'édition du dépliant début juillet.*

### **Question n°2 : Instauration de la taxe de séjour**

*M. de BEAUREGARD rappelle que la taxe de séjour servira à financer les actions de promotion touristique. Pour ce faire, le conseil communautaire doit délibérer, lors de sa séance du 28 septembre prochain, sur la manière de la mettre en œuvre.*

M. MILLE demande s'il existe un barème des tarifs.

Le DGS lui répond par l'affirmative en précisant qu'il y a un prix plancher et un prix plafond en fonction de la catégorie de l'établissement.

#### Taxe au réel ou taxe au forfait ?

Mme BARBAUD est favorable à l'instauration d'une taxe de séjour au réel, qui est plus juste et plus simple à mettre en œuvre pour les hébergeurs.

M. de BEAUREGARD s'accorde à ces propos et ajoute que la plupart des intercommunalités voisines ont en effet institué une taxe de séjour au réel.

→ Les membres de la commission décident à l'unanimité de mettre en place la taxe de séjour au réel.

#### Quels tarifs ?

Le DGS annonce que les tarifs appliqués dans les intercommunalités voisines sont assez similaires.

M. de BEAUREGARD suggère de reprendre les tarifs mis en place par la communauté de communes Pays Vaison Ventoux.

M. MILLE demande si le tarif s'entend par personne.

Mme BARBAUD lui répond par l'affirmative en précisant qu'il s'agit d'un tarif par personne et par nuitée.

Mme BRESOLIN dit que le montant de la taxe de séjour apparaît sur la facture remise au client.

→ Les membres de la commission décident à l'unanimité la mise en œuvre des tarifs ci-dessous :

<i>Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme</i>	
<i>Palaces</i>	<i>3 €</i>
<i>5*</i>	<i>2 €</i>
<i>4*</i>	<i>1,50 €</i>
<i>3*</i>	<i>1,10 €</i>
<i>2*</i>	<i>0,70 €</i>
<i>1*</i>	<i>0,50 €</i>
<i>Non classé</i>	<i>0,50 €</i>
<i>Campings</i>	
<i>5* - 4* - 3*</i>	<i>0,55 €</i>
<i>2* - 1* - non classé</i>	<i>0,20 €</i>
<i>Villages de vacances</i>	
<i>5* - 4*</i>	<i>0,70 €</i>
<i>3* - 2* - 1*</i>	<i>0,50 €</i>
<i>Non classé</i>	<i>0,50 €</i>
<i>Chambres d'hôtes</i>	
<i>Tarif unique</i>	<i>0,75 €</i>
<i>Aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures</i>	
<i>Tarif unique</i>	<i>0,55 €</i>

#### Quelle période de perception ?

M. de BEAUREGARD suggère une perception annuelle.

→ Les membres de la commission décident à l'unanimité la mise en œuvre d'une période de perception annuelle.

#### Quelle période de reversement ?

M. de BEAUREGARD et Mme BARBAUD privilégieraient un reversement annuel aux alentours du mois de novembre.

→ Les membres de la commission décident à l'unanimité un reversement annuel de la taxe de séjour par les hébergeurs au 19 novembre.

### Question n°3 : Calendrier commun des Journées du Patrimoine 2017

Comme l'année dernière, M. de BEAUREGARD annonce que la communauté de communes va réaliser un calendrier commun des Journées du Patrimoine qui sera ensuite distribué aux communes.

M. de BEAUREGARD rappelle que les communes ont été consultées pour connaître les manifestations qui y seront organisées mais ajoute que toutes n'ont pas encore répondu.

M. MERLE annonce que la commune de Sérignan-du-Comtat n'y participa pas cette année. Il en est de même pour les communes de Lagarde-Paréol et de Piolenc.

M. de BEAUREGARD déclare que Camaret-sur-Aigues n'y participera pas non plus car un séminaire avec l'association des élus du patrimoine est organisé à ces dates.

Mme DALADIER propose de contacter les services intercommunaux pour les tenir rapidement informés de ce qu'il sera organisé sur la commune de Travaillan.

Mme BRESOLIN et Mme HAMMERLI informent la commission des événements qui auront lieu à Sainte-Cécile-les-Vignes et à Uchaux.

### Question n°4 : Mission d'accompagnement de la CCI de Vaucluse pour le transfert de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales »

M. de BEAUREGARD rappelle que la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) propose une aide à la mise en place de cette compétence par le biais d'une convention qui sera soumise à l'approbation du conseil communautaire en septembre prochain. Il déclare d'ailleurs que la CCI est disposée à venir présenter leur projet à l'ensemble des conseillers communautaires le jour de la séance.

Il dit ensuite que la convention proposée par la CCI est divisée en 2 phases : la première pour établir un diagnostic des commerces et des artisans du territoire et la seconde, pour définir les objectifs et les solutions à mettre en œuvre.

Il explique que la phase n°1 serait réalisée avant la fin de l'année 2017 et la seconde, en début d'année 2018 ; ce qui permettrait à la communauté de communes d'étaler la facturation sur deux exercices budgétaires.

M. MERLE est favorable à ce partenariat, il souhaite soutenir les commerçants et artisans qui en ont besoin.

Mme HAMMERLI trouve pertinent de réaliser des enquêtes auprès des professionnels mais aussi des consommateurs.

M. SANTANGELO encourage également la consultation des consommateurs, notamment par le biais de réunions publiques à organiser dans chaque commune.

Le DGS ajoute que l'enquête concernera également les commerces non sédentaires.

Les membres de la commission approuvent à l'unanimité le partenariat avec la CCI.

### Question n°5 : Point sur la commercialisation des parcelles de la ZAE Jonquier & Morelles à Camaret-sur-Aigues et de la ZAE Saint-Antoine à Violès

#### Pour la zone Saint-Antoine de Violès :

Le DGS annonce que 6 parcelles ont été vendues et 2 compromis de vente ont été signés :

- ✓ Le premier avec M. BILLON, qui souhaite créer un parking pour son restaurant, son permis de construire venant d'ailleurs d'être accepté.
- ✓ Le second avec M. PEREZ, prothésiste dentaire, qui souhaite installer son laboratoire sur la parcelle centrale.

#### Pour la zone Jonquier & Morelles de Camaret-sur-Aigues :

Le DGS rappelle que 6 parcelles ont été vendues et dit que 2 signatures de compromis vont avoir lieu :

- ✓ La première avec M. REY, conseiller en immobilier, pour la parcelle n°5 ;
- ✓ La seconde avec M. BAZIN, spécialiste en bâtiment, pour la parcelle n°15.

4 compromis de vente étant toujours en cours, le DGS conclut que 10 parcelles pourraient être potentiellement vendues.